

Sud Rail
ÉLECTIONS DP/CE/CA/CS 2015

Talk ensemble

FÉDÉRATION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS DU RAIL

RÉFORME DU FERROVIAIRE, UN AN APRÈS :
**LES MASQUES
TOMBENT**



édito

« La SNCF, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités constituent le groupe public ferroviaire au sein du système ferroviaire national. Ces trois entités ont un caractère indissociable et solidaire », ce n'est pas nous qui le disons mais la loi ferroviaire du 4 Août 2014. Le gouvernement avait intégré ce paragraphe à l'art 1 de la loi, pour rassurer les cheminots qui luttèrent en juin 2014 contre la réforme ferroviaire. Un an plus tard, alors que la séparation en 3 entreprises distinctes est effective pour les agents de la SNCF depuis le 1^{er} Juillet, les patrons, d'autorité,

sont à l'initiative d'actions et de recommandations qui vont à l'encontre de ce principe. Ils multiplient les initiatives pour mettre en place leur vision de la réforme, celle qui divise et affaiblit le corps social cheminot, celle qui conduit à la privatisation de l'entreprise et du système ferroviaire.
Il est encore temps pour renverser la situation...

plus
que jamais
solidaires

votez

Sud Rail

Union syndicale
Solidaires

www.sudrail.fr
federation-sudrail@wanadoo.fr

DÉCRYPTAGE

QUEL GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE DEPUIS LE 1^{er} JUILLET?

PATRONS, UNSA, CFDT DISAIENT : « CETTE RÉFORME NE VA RIEN CHANGER »



ENTITÉS RÉGIONALES TRANSFÉRÉES VERS L'EPIC DE TÊTE DEPUIS LE 01/07/2015:

- SUGE
- AGENCE PAIE ET FAMILLE
- AGENCE ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL
- ESPACE INITIATIVE MOBILITÉ (EIM)
- ANIMATION MANAGÉRIALE
- PÔLE ASSURANCE DOMMAGE (PAD)
- DÉLÉGATION TERRITORIALE IMMOBILIER (DTIN)
- SERVICE MÉDICAL, ACTION SOCIALE

ANALYSE

QUELLE CONVENTION COLLECTIVE?

COMMISSION MIXTE PARITAIRE
est présidée par un représentant du Ministère du travail, assisté par un représentant du Ministère des transports. L'UTP est l'organisation patronale du secteur, c'est elle qui rédige les propositions de textes. La SNCF fait la pluie et le beau temps à l'UTP : elle représente 80% des membre de son CA dont son président J. P. Farandou également patron de Kéolis.

Convention Collective Nationale (CCN)
se compose de plusieurs chapitres (champs d'application, contrat de travail, grille salariale, formation, réglementation du travail...).

ACCORD sur le champ d'application de la CCN

→ Définit les personnels concernés par la Convention

SIGNATURE :

UTP, CFDT, UNSA, CFTC

DÉNONCIATION :

SUD-Rail, FO, CGC

NÉGOCIATION SUR LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL (RH)

DÉBUT DES DISCUSSIONS AUTOMNE/HIVER 2015

Alors que les discussions n'ont pas encore débuté, l'UTP exige déjà des réglementations "sur mesure" par activité!

LES PATRONS RÉVENT DE FINANCER LEUR CÔTEUSE RÉFORME EN NOUS IMPOSANT UNE CONVENTION COLLECTIVE AU RABAIS...

CET ACCORD VA AGGRAVER LE DUMPING SOCIAL DANS LA BRANCHE. En effet ils veulent rejeter hors de la C.C.N. la restauration et autres prestations à bord des trains, le nettoyage des trains, des gares et autres installations ferroviaires, l'accueil et les services aux voyageurs, la prévention et la sécurité dans les enceintes ferroviaires, la maintenance des installations, le personnel des CE et du CCE. Les cheminots semblent donc se faire trahir par certains de leurs représentants.

« L'UTP, en charge de la négociation de cette convention collective, estime qu'il est indispensable pour le développement du fret ferroviaire que la future organisation du travail du secteur tienne compte des spécificités structurelles de cette activité, et, notamment, de la précarité des sillons et d'une part importante du travail de nuit. »

Déclaration UTP du 21 mai 2015



Une certaine propagande syndicale et patronale parlait de « réunification » du système ferroviaire: la loi le divise en trois. Toutes les grandes entreprises publiques qui ont été, intégralement ou en partie, privatisées (Poste et Télécom, EDF, GDF) ont subi la même stratégie de division en plusieurs morceaux, de la mise en concurrence des activités rentables... jusqu'à la privatisation! Les rôles de chaque entité, déterminés par la loi et complétés par décrets montrent bien qu'ils ont menti aux cheminots!

LES PATRONS, DONT UNE MAJORITÉ DE DIRIGEANTS SNCF, POURSUIVENT UN SEUL BUT: PRIVATISER LE SYSTÈME FERROVIAIRE, RÉDUIRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS DU RAIL ET DÉGRADER LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL POUR FINANCER LE «CHEMINOPOLY».

RÉFORME FERROVIAIRE

SUD RAIL
FAIT DES PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME FERROVIAIRE SOCIAL, UNI ET EFFICACE, AIDEZ NOUS À LES FAIRE ENTENDRE!

AVEC SUD RAIL IMPOSONS UNE VRAIE CONVENTION COLLECTIVE : UNIQUE, SOCIALE ET PROTECTRICE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DU RAIL



COMMISSION MIXTE DU STATUT

LE STATUT EST EN COURS DE RÉÉCRITURE. LA DIRECTION A FAIT LE CHOIX DE LE VIDER DE SON CONTENU.

En évoquant la nécessaire adaptation du statut pour se conformer à la loi ferroviaire, la direction en profite pour « sortir du statut » un certain nombre de dispositions et les renvoyer à la « réglementation du travail » à définir et/ou plus facilement modifiable. Cela ouvre de fait la porte à des « réglementations du travail » différentes par EPIC. Mais plus pervers, ce renvoi systématique à la réglementation du travail sans réellement la définir et la remise en cause des garanties collectives du statut préfigure la possibilité de transfert des personnels vers d'autres entreprises ferroviaires dans le cadre de l'ouverture à la concurrence... Pris en flagrant délit de mensonges sur les pseudos-garanties obtenues, CFDT et UNSA, disent aujourd'hui à la direction qu'on à tout le temps pour négocier autour des modifications du statut... Ne soyons pas dupes, maintenant ou en septembre, la remise en cause du statut fait partie intégrante de la loi de réforme du système ferroviaire!

www.sudrail.fr
federation-sudrail@wanadoo.fr

POUR UN SYSTÈME FERROVIAIRE SOCIAL ET EFFICACE



Sud Rail
ÉXIGE:

- Une réelle intégration du système ferroviaire public dans un **EPIC UNIQUE**, comportant une direction de l'Infrastructure qui constituerait le GIU.
- Le système ferroviaire public doit être piloté par un seul Conseil d'Administration et disposer d'un **COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE UNIQUE**. Dans ces instances, c'est l'ensemble des salarié(e)s du système public qui sera représenté.
- La **CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT** doit être unique par un contrat Etat/Système Ferroviaire Public de 10 ans réexaminé tous les 3 ans.
- La filière 27, **TRANSPORT MOUVEMENT**, reconnue par tous comme la colonne vertébrale de la SNCF, doit être transversale car indispensable à la gestion des circulations sur voies principales mais aussi à l'organisation des mouvements dans les gares Fret et Voyageurs comme dans les triages.
- La réforme doit être une opportunité pour que **LA DETTE DU SYSTÈME** contractée pour des choix politiques d'aménagement du territoire soit placée dans une structure de défaisance pour ne plus peser sur les investissements nécessaires à la modernisation du réseau, du matériel mais aussi sur la course à la productivité à travers la dégradation de nos conditions de travail.
- Au regard des **PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX** et des coûts externes du transport routier financés, quasi intégralement par la population, le gouvernement doit engager un programme législatif ambitieux pour un report modal massif des transports de marchandises et de voyageurs. En ce sens, le transport ferroviaire de marchandises doit être reconnu d'intérêt général. Le transport ferré intérieur de voyageurs doit aussi être affirmé comme un service public national avec des déclinaisons régionales pour les TER et les RER.

C'est ce socle revendicatif que SUD-Rail défend et défendra dans le cadre de l'application de loi du 4 Aout 2014.

Nous n'avons pas attendu la loi d'aout 2014 pour affirmer qu'une profonde réforme du système ferroviaire était nécessaire ; la rupture de 1997 avec l'éclatement de la SNCF pour créer RFF, la privatisation du transport ferroviaire de fret depuis 2005, la casse de l'entreprise publique orchestrée par la direction SNCF à travers l'émiettement en Activités de plus en plus autonomes, la multiplication des filiales et la généralisation de la sous-traitance, justifient notre exigence d'un changement radical de politique, dans l'intérêt de tous. La situation vécue par les usagers Fret et Voyageurs comme par les cheminot(e)s, en montre chaque jour la nécessité. Les changements doivent répondre aux attentes de la population en matière de service public de transports, de politique environnementale et d'aménagement du territoire, tout en garantissant un haut niveau social pour tous les cheminot(e)s.

NOUS AUSSI ON A DES IDÉES LUMINEUSES

«iD»
UNITÉ

UN GRAND SERVICE PUBLIC, DU TRANSPORT FERROVIAIRE POUR L'ÉCOLOGIE ET L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

ET POURQUOI PAS DES TRAINS ÉLECTRIQUES TANT QU'ON Y EST ?



NOUS ON A UNE IDÉE POUR LE PROGRÈS SOCIAL

«iD»
ÉGALITÉ

UN MÊME STATUT POUR TOUTES ET TOUS ET UNE RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL AU MOINS ÉGALE AU RH0077

AVEC SUD-RAIL, PAS DE RENONCEMENT, PAS DE COMPLICITÉ AVEC LES FOSSOYEURS DU RAIL mais des revendications pour améliorer le service public ferroviaire et les conditions d'emplois des travailleurs

